

SÉANCE EXTRAORDINAIRE - BUDGET

le 20 janvier 2025, à 18 h 30, à la Salle communautaire Gaétan-Morin, située au 435, 1^{re} rue du Pied de la Montagne,
Sainte-Marcelline-de-Kildare

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
- 4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 485-2025 (TAXATION, TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2025)
- 5 PROJET DE RÈGLEMENT 485-2025 (TAXATION, TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2025)
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE